ACTIONS INTERNATIONALES mai 2025

LYSIS ESG THEMATICS C

L'objectif de gestion de **Lysis ESG Thematics** consiste à rechercher une performance supérieure à l'indicateur de référence MSCI WORLD NR EUR index dividendes réinvestis, sur une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, investissant à hauteur de 90% minimum en OPCVM et/ou FIA ayant le Label ISR français ou respectant eux-mêmes, d'après les vérifications du gérant, les contraintes applicables aux fonds ISR issues de la position-recommandation 2020-03 de l'AMF.

Durée de placement minimum recommandée

5 ans

Indicateur synthétique de risque

À risque plus faible, rendement potentiellement plus faible — À risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1 2 3 **4** 5 6 7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

COMMENTAIRE DE GESTION

Les actions internationales ont pris de la hauteur en mai et ont retrouvé leur sang-froid après les soubresauts d'avril causés par les droits de douane de Trump. Le MSCI World a affiché sa meilleure performance mensuelle depuis plus d'un an avec des gains de plus de 6% en euro. Les actions ont été soutenues par la saison des bénéfices du premier trimestre qui s'est révélée meilleure que prévue initialement. Aucun arbitrage n'a été réalisé ce mois-ci. En revanche, le poids de la thématique de l'eau a été réduit au profit de la thématique de l'économie digitale via le fonds Amplegest Digital Leaders.

HISTORIQUE DE PERFORMANCES PASEES

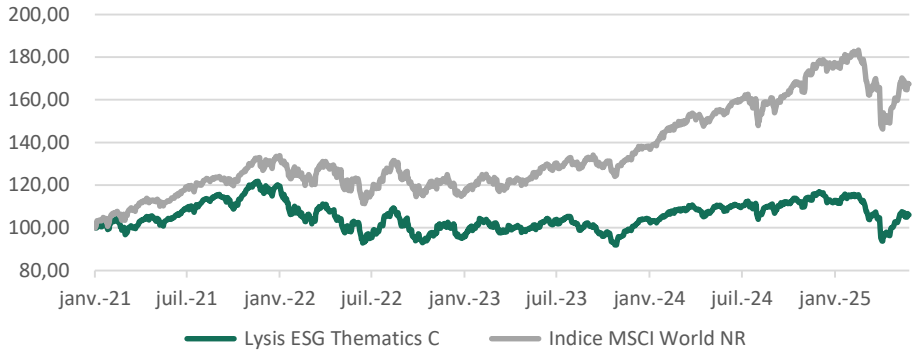

Les performances passés ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

PERFORMANCES CUMULÉES

	Fonds	Indice
YTD	-5,06%	-4,28%
2024	+7,14%	+26,92%
2023	+8,75%	-13,23%
1 an	-1,69%	+8,82%
3 ans	+3,47%	+36,24%
5 ans	-	-

INDICATEURS DE RISQUE

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité du fonds	16,92%	15,87%	-
Volatilité de l'indice	20,40%	17,49%	-
Ratio de Sharpe	- 0,10	0,60	-
Perte maximale	-19,76%	-19,76%	-
	Depuis création		
Tracking error	8,11%		

CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

Code ISIN	FR0013531357
Ticker Bloomberg	LYSISEC FP
Date de création	4 janvier 2021
Classification AMF	Actions internationales
Forme juridique	UCITS au format FCP
Devise	EUR
Éligible au PEA	Non
Indice de référence	MSCI WORLD NR EUR
SFDR	Article 8

CONDITIONS FINANCIÈRES

Souscription min.	1 part
Frais d'entrée	2,50% max
Frais de sortie	Néant
Frais de gestion	2% TTC taux max.
Comm. Surperf.	Oui (cf. Prospectus)
Valorisation	Quotidienne
Règlement/Cut off	J+2/12h
Dépositaire	CACEIS Bank

FR0013531357

Valeur liquidative	106,13 €
Encours consolidé	17 M€

PRINCIPALES POSITIONS

BNP WORLD EQ AWDSE FP	19,3%
THEMATICS WATER FUND	13,4%
TERROIRS ET AVENIR	10,2%
SILVER AUTONOMIE	9,9%
AMUNDI USA EQ ISRU FP	8,8%

PROFIL DU PORTEFEUILLE

Nombre de lignes	13
Poids des 10 principales positions	1,8%

RÉPARTITION PAR CAPITALISATION

< 2 milliards	2,5%
2 à 10 milliards	12,5%
> 10 milliards	87,9%

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Amerique du Nord	66,9%
Japon	2,1%
Zone euro	15,2%
Europe (hors zone euro)	9,3%
Asie	0,9%
Autres	2,4%

RÉPARTITION PAR THEME

Santé & Mode de vie	9,9%
Environment & Impact	20,9%
Energie Renouvelables & Eau	13,4%
Technologie & AI	5,2%
ESG Mixte	47,2%

GESTION ACTIVE/PASSIVE

Active	53,1%
Passive	43,6%
Liquidités	3,3%

Sources : Tailor Asset Management, Monterra, Morningstar. Donnéees arrêtées au : 30 mai 2025

TAILOR AM - 23 RUE ROYALE 75008 PARIS - Tel : 01 58 18 38 10 - contact@tailor-am.com

SAS au capital social de 3 276 120 € immatriculée au RCS de Paris sous le n° 344 965 900 - Société de gestion de portefeuilles agréee le 22 juin 1990 par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 90031 - Immatriculée en qualité de Courtier en assurance sous le n°ORIAS 11061785.

ACTIONS INTERNATIONALES mai 2025

LYSIS ESG THEMATICS C

RAPPORT INVESTISSEMENT RESPONSABLE

SCORE DE DURABILITÉ DU PORTEFEUILLE

	Fonds	Indice
Environnement	4,20	4,60
Social	7,98	9,43
Gouvernance	5,00	6,24

INDICATEURS ESG

	Fonds
% du fonds investi sur des fonds ISR	100%
Score de durabilité (/50)*	17,63
Note ESG moyenne	5,72

MESURES D'IMPACT ET TAUX DE COUVERTURE

ENVIRONNEMENT		Mesures d'impact			Taux de couverture		
		2021	2022	2023	2021	2022	2023
Intensité carbonne**	Fonds	143,10	183,85	78,88	82,60%	97,40%	100,00%
	Indice de référence	153,39	173,83	100,39	-	-	-

SOCIAL		Mesures d'impact			Taux de couverture		
		2021	2022	2023	2021	2022	2023
Femmes au conseil (%)	Fonds	29,22%	39,16%	45,09%	96,26%	97,40%	100,00%
	Indice de référence	19,80%	55,75%	59,54%	-	-	-

GOUVERNANCE		Mesures d'impact			Taux de couverture		
		2021	2022	2023	2021	2022	2023
Administrateurs indépendants au conseil(%)	Fonds	68,25%	78,14%	76,86%	91,67%	92,05%	100,00%
	Indice de référence	39,00%	80,51%	81,79%	-	-	-

DROITS HUMAINS		Mesures d'impact			Taux de couverture		
		2021	2022	2023	2021	2022	2023
Signataires du Pacte mondiale des Nation unies (%)	Fonds	36,91%	53,00%	51,06%	77,16%	75,01%	98,00%
	Indice de référence	29,50%	52,60%	61,95%	-	-	-

*score plus faible = risque plus faible

**En tonne équivalent CO2 par million d'USD de chiffre d'affaires). Le taux de couverture n'est déterminé que pour les actifs éligibles, les actions des OPC actions.
Pour plus d'information concernant les méthodologies de calcul des indicateurs ESG, et sur notre démarche d'investisseur responsable, veuillez-vous référez à notre code de transparence disponible sur notre site internet à l'adresse suivante : https://www.tailor-am.com/esg.html
La mise à jour des données est annuelle.
Source : Bloomberg et sociétés de gestion partenaires

GLOSSAIRE

MESURE DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

Intensité carbone : en tonnes d'émissions de CO2 équivalent / million USD de chiffre d'affaire.
Ce chiffre représente le total des émissions carbone engendrées par les entreprises détenues dans le portefeuille (exprimées en tonnes d'équivalent CO2), par million de USD de chiffre d'affaires. Pour calculer les émissions carbone de l'entreprise nous utilisons les émission du Scope 1 (émissions directes induites par la combustion d'énergie fossile) et du Scope 2 (émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité). Ainsi, pour chaque million de USD de chiffre d'affaire, les entreprises du portefeuille émettent X tonnes d'équivalent CO2.

MESURE DE LA PERFORMANCE EN MATIERE DE GOUVERNANCE

La qualité de la gouvernance est depuis toujours un critère déterminant de notre politique d'investissement. Une gouvernance satisfaisante est une garantie de transparence et d'équilibre des pouvoirs, ainsi qu'un contre-pouvoir actionnarial.
Pourcentage moyen d'indépendance du conseil d'administration : Il représente le pourcentage moyen d'indépendance du conseil d'administration parmi les sociétés du portefeuille. La mise à jour des données est annuelle.
Méthode de calcul : (Nombre d'administrateurs indépendants au Conseil/ Nombre total de membres du Conseil)

MESURE DE LA PERFORMANCE SOCIALE

Pourcentage moyen de femmes siégeant au conseil d'administration : Il représente me pourcentage moyen de femmes siégeant au conseil d'administration parmi les sociétés du portefeuille.
Méthode de calcul : (Nombre de femmes au Conseil/ Nombre total de membres du Conseil)

MESURE DE LA PERFORMANCE EN MATIERE DE DROIT HUMAIN :

Signataires du Pacte mondiale des Nation unies (%) : Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales.

Sources : Tailor Asset Management, Monterra, Morningstar. Donnéees arrêtées au : 30 mai 2025

LYSIS ESG THEMATICS C

NOTES ET AVERTISSEMENTS LABEL ISR

Le Label ISR « Investissement Socialement Responsable » est un label français créé en 2016 par le ministère de l'Économie et des Finances, dont l'objectif est d'offrir une meilleure visibilité aux fonds d'investissement de droit français respectant les principes de l'investissement socialement responsable.
Le fonds **Lysis ESG Thematics** obtient le label en 2021, après un audit indépendant réalisé par AFNOR Certification.
L'approche en matière d'analyse ISR des OPC mise en œuvre par Tailor Asset Management repose sur une analyse qualitative et quantitative de la démarche ESG des OPC de l'univers. **Plusieurs limites peuvent être identifiées,** en lien avec la méthodologie de la société de gestion mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets. Les OPC sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ISR différentes et indépendantes les unes des autres, en termes d'analyse des critères extra financiers ou de technique de gestion. Ils peuvent adopter différentes approches ISR comme des approches dites Best-in-class, « Best-in-universe » et d'Exclusion (de secteurs, de valeurs ou de pays). De ce fait, la sélection d'OPCVM et FIA ISR peut générer une absence de cohérence des politiques ISR parmi les sous-jacents.
Par ailleurs, les données ESG utilisées dans le processus d'investissement sont basées sur des données tierces et, dans certains cas, développées en interne. Elles sont subjectives et susceptibles d'évoluer au fil du temps. Le manque d'harmonisation des définitions peut conduire à des critères ESG hétérogènes. Les différentes stratégies d'investissement qui utilisent des critères ou des reporting ESG sont difficiles à comparer entre elles. Afin de rendre l'analyse la plus pertinente possible, la société s'assure de la cohérence des politiques ISR appliquées par chaque OPC sélectionné avec celle mise en place par Tailor AM. Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation mise en oeuvre dans le fonds et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence de Tailor Asset Management disponible sur le site internet www.tailor-am.com.

Les **Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)** ont été lancés par les Nations Unies en 2006. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de leurs portefeuilles, mais au sens large. Les PRI sont un des moyens de tendre vers une généralisation de la prise en compte des aspects extra-financiers par l'ensemble des métiers financiers.
Les **Principes pour l'Investissement Responsable** sont au nombre de 6. Les investisseurs qui s'engagent à les respecter doivent :

1. Prendre en compte les questions ESG dans leurs processus de décisions en matière d'investissement
2. Prendre en compte les questions ESG dans leurs politiques et leurs pratiques d'actionnaires
3. Demander aux sociétés dans lesquelles ils investissent de publier des rapports sur leurs pratiques ESG
4. Favoriser l'acceptation et l'application des PRI auprès des gestionnaires d'actifs
5. Travailler en partenariat avec les acteurs du secteur financier qui se sont engagés à respecter les PRI pour améliorer leur efficacité
6. Rendre compte de leurs activités et de leurs progrès dans l'application des PRI

DEFINITIONS

Volatilité : la volatilité est un indicateur qui mesure l'amplitude de ces hausses et de ces baisses. La connaissance du niveau de volatilité d'un placement vous est donc utile pour évaluer le risque de ce placement : quand la volatilité est élevée, la valeur du capital investi peut baisser de façon importante.
Ratio de Sharpe : ce ratio mesure la capacité du gérant à générer de la sur performance par rapport au taux sans risque.
Tracking Error : cet indicateur correspond à l'écart-type de la différence entre les rendements hebdomadaires du fonds et ceux de l'indice de référence de sa catégorie. Plus cet écart est élevé, plus la composition du fonds s'est éloignée de celle de cet indice, moins il est élevé, moins la composition du fonds s'est éloignée de celle de l'indice.
Perte maximale : il s'agit de la différence entre la valeur liquidative la plus haute et celle la plus basse sur une période donnée.
L'indicateur synthétique de risque (SRI) : cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé. Le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. La catégorie de risque associée à l'OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

PRINCIPAUX RISQUES ET AVERTISSEMENTS

Risque de perte en capital : La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. Le capital initialement investi est exposé aux aléas du marché, et peut donc, en cas d'évolution de marché défavorable, subir une moins-value. L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie du capital de la part de la société de gestion ou d'un établissement bancaire.

Risque associé à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, produits de taux) et/ou sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performants. Sa performance peut donc être inférieure à l'objectif de gestion et la valeur liquidative pourrait baisser.

Risque actions : Les marchés actions peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale, et des résultats des entreprises. En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative pourra baisser.

Pour plus d'informations, les investisseurs sont invités à prendre connaissance de la description complète du profil de risque de cet OPCVM dans le prospectus de ce dernier.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Les performances s'entendent dividendes et coupons réinvestis et nettes des frais de gestion.

Ce document commercial est établi par Tailor Asset Management et est exclusivement réservé à une clientèle professionnelle. Il a uniquement pour but de vous informer de manière simplifiée sur les caractéristiques de l'OPC. Il ne constitue ni une offre ni une recommandation personnalisée ou une sollicitation en vue de la souscription d'un produit ou d'un service. Tailor Asset Management rappelle que préalablement à tout investissement, il est nécessaire de se rapprocher de son conseil pour évaluer et s'assurer de l'adéquation du produit ou du service en fonction de sa situation, de son profil et de ses objectifs. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué. Pour plus d'informations sur les risques et les frais, vous pouvez vous référer au DICI, au prospectus ou contacter votre interlocuteur habituel.